

	<p><b>SECTION</b></p> <p><b>DEL</b></p> <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b>  <b>DDFiP INDRE ET LOIRE</b>  <b>94 Boulevard Béranger</b>  <b>37 032 TOURS CEDEX 1</b>  <b>Tel. : 02 47 21 70 14</b></p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a>  Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
---	--	---

## CSAL du 18 septembre 2023

### Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des comités sociaux d'administration locaux du 11 avril 2023 et du 12 juin 2023 (pour avis)
2. Constitution d'un pôle de maîtrise d'activité à la DDFiP d'Indre-et-Loire (pour information)
3. Bilan du rattachement de l'animation des missions foncières au pôle gestion publique (pour information)
4. Extension du périmètre de compétence du centre de contact amendes d'Épinal : transfert de l'accueil téléphonique des usagers de la Trésorerie Amendes de Tours vers le Centre de contact d'Épinal (pour information)
5. Bilan du tableau de bord de veille sociale (pour information)
6. Questions diverses.

Aucun représentant de la CFDT n'est présent ce jour.

**1. les PV** des 11/04/2023 et 12/06/2023 sont adoptés par **FO-DGFIP 37**, CGT, et Solidaires Finances.

### 2. Constitution d'un pôle de maîtrise d'activité à la DDFiP d'Indre-et-Loire (pour information) :

Un pôle de maîtrise d'activité a été créé au 1er septembre 2023 à la DDFiP d'Indre-et-Loire, dont la responsable est Mme Magali ROBIN. Il est composé des missions traditionnelles de la mission départementale risques et audit, ainsi que de la division Stratégie, contrôle de gestion et qualité de service.

La division Stratégie, contrôle de gestion et qualité de service a été rattachée au pôle de maîtrise d'activité dès le 1er septembre 2023. Elle sera pilotée en direct par la responsable du pôle.

La constitution de ce pôle conduit à renommer le «pôle pilotage et ressources» en «pôle ressources ».

Certaines missions, dévolues précédemment à la Stratégie, seraient désormais de la responsabilité d'autres services, par exemple l'archivage des documents géré par le BIL, la gestion des vacataires par les RH.

**FO-DGFIP 37** a demandé quel serait l'impact pour les EDR, le DDFIP a précisé qu'ils resteraient rattachés au nouveau pôle, qui a une vision globale des services et peut affecter au mieux ces derniers.

### **3. Bilan du rattachement de l'animation des missions foncières au pôle gestion publique (pour information) :**

Le transfert de l'animation et du suivi des missions foncières au pôle Gestion publique a été décidé à la suite du CTL du 10 octobre 2022 avec prise d'effet à compter du 1er novembre 2022.

Ce transfert n'a pas eu de conséquences notables pour les agents du SDIF. Au niveau des services, il s'est effectué dans un contexte particulier, avec l'arrivée à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme au 01/09/2022 et de la mise en œuvre de GMBI au 01/01/2023, qui a engendré une surcharge de travail au SDIF.

Ce transfert de mission au pôle gestion publique permet plus de fluidité dans les échanges avec les collectivités locales, ces dernières bénéficiant du soutien des CDL.

### **4. Transfert de l'accueil téléphonique des usagers de la Trésorerie Amendes de Tours vers le Centre de contact d'Épinal (pour information)**

Un centre de contact pour les redevables d'amendes a été créé au 1er octobre 2022 à Épinal.

Une convention sera signée avec la DDFiP des Vosges, qui permettra au centre de contact d'Épinal, à compter du 1er octobre 2023, de répondre aux appels et courriels des usagers de la trésorerie amendes de Tours, de réaliser des encaissements et d'accorder des délais de paiement de faible montant pour son compte.

À compter de la date du transfert, le numéro de téléphone (03 29 69 69 69) et la balf (contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr) du centre de contact figureront sur les éditions issues de l'application AMD en lieu et place de ceux de la trésorerie amendes. Par ailleurs, un transfert des appels arrivant sur le standard de la trésorerie amendes sera opéré vers le numéro du centre de contact afin de garantir une prise d'effet immédiate du transfert de charge.

Cet allègement des tâches devraient permettre au service Amendes de se consacrer aux travaux de recouvrement.

**FO-DGFIP 37**, demande que les contacts avec les usagers ne se fassent pas par le biais de la balf, mais par l'espace personnel via impôts.gouv.

**FO-DGFIP 37** remarque que la création des centres de contact impôts avaient été présentés en son temps de la même façon. Force est de constater que c'est maintenant, les SIP qui viennent en soutien aux centres de contact lors des pics d'activités et non l'inverse ! Espérons qu'il n'en soit pas de même pour les amendes !

Les agents ont alerté la Direction sur leurs conditions de travail (locaux exigus au vu du nombre de collègues). La Direction a proposé depuis deux mois aux cheffes de service une nouvelle implantation sur deux étages. À ce jour, aucun retour n'a été fait et les agents ne semblent avoir aucune information sur cette proposition.

## **5. Bilan du tableau de bord de veille sociale (pour information)**

Si la Direction fait une analyse positive du tableau de bord de veille sociale, pour **FO-DGFIP 37** il n'en est pas de même. Le taux de couverture des effectifs 2022 est de 85,05 %, alors qu'en 2019 il était de 91,99 %. Nous considérons que les services sont en souffrance, que l'accumulation des suppressions d'emplois et des restructurations mettent les agents en difficulté pour mener à bien leurs missions, aux dépens des contribuables.

## **6 Questions diverses :**

### Pont de l'Ascension.

En 2024, le 8 mai et le 9 mai (ascension) se suivent. Se pose la question du 10 mai pour le pont naturel, car cette semaine se trouve au milieu de la campagne de déclaration d'impôts sur le revenu.

La Direction Générale laisse aux Directions locales la décision par rapport à ce pont naturel.

La décision pour avis sera soumise aux Organisations Syndicales lors du CSAL du 04/12/2023.

### Réunion du SGC de Joué les Tours

Une réunion à l'initiative de la Direction a lieu le 26/09/2023 à l'extérieur des locaux du SGC. Y sont conviés l'ensemble des agents, ainsi que les CDL rattachés.

Aucune annonce importante ne devrait être faite, la délocalisation de cette réunion est avant tout pour permettre à chacun d'échanger sur l'intérim du SGC, les pratiques à mutualiser, sans les contraintes (téléphone, guichet) liées à la continuité de service.

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CSAL : Bénédicte Fouquet, Gilles Lavergne (titulaires) et Stéphane Galland (suppléant).